Nations Unies S/2015/102

Conseil de sécurité

Distr. générale
10 février 2015
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères sur le pilonnage à l'artillerie de la ville de Kramatorsk, dans la région de Donetsk (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Yuriy **Sergeyev**

15-01808 (F) 110215 110215

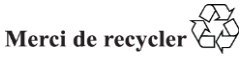

Annexe à la lettre datée du 10 février 2015 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères sur le pilonnage à l'artillerie de la ville de Kramatorsk par des terroristes

Le 10 février, des terroristes sous le contrôle de la Russie ont commis un nouveau crime sanglant : le pilonnage de la ville de Kramatorsk à l'aide de lance-roquettes multiples, qui a fait au moins 12 morts et 64 blessés, dont 8 enfants. Nous exprimons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes et souhaitons un prompt rétablissement à tous les blessés.

À notre grand regret, les terroristes trahissent par leurs agissements leur volonté d'étendre le conflit militaire alors même que l'Ukraine et la communauté internationale ne ménagent pas leurs efforts pour parvenir à un cessez-le-feu total et mettre en œuvre les accords de Minsk.

Il s'agit là purement et simplement d'un massacre intentionnel de la population civile de la ville, qui n'a jamais rien voulu ni ne veut rien savoir des groupes terroristes. Cette provocation est survenue, selon un schéma malheureusement bien établi, au moment même où une lueur d'espoir se faisait jour quant à la possibilité de trouver un accord permettant de stabiliser la situation et d'instaurer une paix durable dans le Donbass.

Qu'il n'y ait aucun doute dans les esprits : les auteurs de ce massacre et d'autres massacres de civils auront à répondre de leurs actes.

Nous réaffirmons que c'est la Fédération de Russie qui est responsable de tous les crimes commis dans le Donbass par des formations armées illégales à l'aide d'armes russes et avec la participation de citoyens russes.

Nous exigeons de la Russie qu'elle cesse immédiatement d'apporter son soutien aux groupes terroristes dans les *oblasts* de Donetsk et de Lougansk, et qu'elle retire tous ses armements, son matériel lourd et ses troupes du territoire ukrainien, comme le prévoient les accords de Minsk.

Nous comptons que ce crime, ses auteurs et ses commanditaires soient condamnés avec la plus grande fermeté par la communauté internationale.